

Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2023/1

AG/SDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions -Délégation de toutes et parties des fonctions de Madame le maire à Mme Evelyne CLAPOT, 6 ème adjointe

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Locales, article L.2122.17 qui stipule notamment qu'en cas d'absence Mme le maire est provisoirement remplacée dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 27 mai 2020 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Pendant toutes les absences de Mme le maire, Mme Evelyne CLAPOT est chargée de la remplacer dans l'exercice de la plénitude de ses fonctions.

Mme Evelyne CLAPOT reçoit délégation pour traiter des questions relatives à l'événementiel, le protocole et l'image de la ville.

Cette délégation comprend la signature de tous documents inhérents à celle-ci, en lieu et place de Mme le maire, que celle-ci soit ou non empêchée, et permet le dépôt de plainte auprès des autorités idoines pour le domaine de compétence lié.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux, publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressée et transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

VILLENEUVE LEZ AVIGNON le 31/01/2023



Mme le Maire,

Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20230202-AG1-2023-AR
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023